

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 641

14 mars 2008

SOMMAIRE

Al Solito Posto S.à r.l.	30733	Gaming International Group S.à.r.l.	30764
Altran Luxembourg S.A.	30729	Garwin Sàrl	30750
Americourt S.A.	30764	GDK S.A. Holding	30724
Assurances Consultances Services S.A. ..	30762	Gestion Internationale (Luxembourg) ...	30731
Badrin Investment S.A.	30740	Guymon Holding S.A.	30766
Budde Trockenbau S.à r.l.	30757	HMD Investissements S.A.	30747
Café du Commerce Diekirch S.à.r.l.	30731	ING International Currency Management Fund	30767
Central Shoe S.A.	30739	Jet Premium Sàrl	30748
Centrum Development S.à r.l.	30726	Kaslion S. à r.l.	30766
Converium Finance SA	30752	Landericus Property Alpha S.à r.l.	30759
Creabio SA	30760	Mercurion Asia Fund	30762
Creabio SA	30759	Metering Luxembourg 2(g) S.à r.l.	30732
Creabio SA	30757	MobiGolf S.A.	30763
Creabio SA	30755	Momo International S.A.	30744
Creabio SA	30752	Orientale Bazar Sàrl	30768
DGG S.à r.l.	30734	PEF Joseph II Investment S.à.r.l.	30737
Dojolux S.à r.l.	30766	PEF Whittington House Investment S.à r.l.	30737
DuPont de Nemours (Luxembourg) S.à r.l.	30739	Peinture et Décors Jean Gillen S.à r.l.	30763
DuPont Solutions (Luxembourg) S.à.r.l.	30739	Plettenberg Property S.à r.l.	30730
East Tennessee and Georgia Investments S.A.	30747	Power Drink International S.A.	30767
East Vision S.A.	30730	Power Drink International S.A.	30768
Elektrotechnik Thommes G.m.b.H.	30761	Proditech S.A.	30732
EP Megaron S.A.	30722	Provincial Capital Securities S.A., société anonyme	30760
Etablissements Bernard - Joseph S.A.	30746	R.P.B. River Push Boating S.à r.l.	30768
Eurocomptes & Partners S. à r.l.	30733	Société d'Administration, d'Etudes et de Management S.A.	30734
Eurofood	30746	SO.D.I.ER S.A. Société d'investissements européens	30737
EURX Beta Investment S.à r.l.	30744	Tael S.à r.l.	30755
EURX Investment II S.à.r.l.	30750	Tau Holding S.A.	30764
EURX Route d'Arlon Investment S.à r.l.	30750	Tribune Capital Partners S.A.	30760
EURX Whittington House Investment S.à r.l.	30744	ZHT Holding S.A.	30724
Fantuzzi Industries S.à r.l.	30740		

EP Megaron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 112.900.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of EP MEGARON S.A. (the «Company»), a «société anonyme», established and having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B number 112.900), incorporated pursuant to a deed of notary Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, on 21 December 2005, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, on 21 March 2006, number 580. The Articles of Incorporation were amended for the last time by deed of the same notary Wagner, on 21 July 2006, which deed has been published in the Mémorial C number 2007, on 26 October 2006.

The Meeting is declared open and is presided over by Mrs Madeline Boucher, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

who appoints as secretary of the Meeting Mrs Corinne Petit, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sylvie Dupont, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

a) The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

b) As appears from the attendance list, the thirty-one thousand three hundred and twenty (31,320) shares, representing the entire subscribed capital of the Company currently fixed at three million one hundred and thirty-two thousand euro (3,132,000.- EUR) are represented at the present Extraordinary General Meeting of the shareholders, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

c) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

- 1) Change of the financial year;
- 2) Subsequent Amendment of article 18 of the articles of incorporation;
- 3) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Meeting, the Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting of shareholders resolves to change the financial year so that it should from now on begin on January 1st and end on December 31st of each year. Therefore the running financial year which started on August 1st, 2007 shall exceptionally end on 31st December 2007.

Second resolution

The Extraordinary General meeting of shareholders consequently resolves to amend article 18 first paragraph of the articles of incorporation which shall from now on read as follows:

« **Art. 18. first paragraph.** The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately seven hundred euro (EUR 700.-).

Nothing else being on the agenda, the chairman closed thereupon the meeting.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surnames Christian names, civil status and residences, said appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendsieben, am siebenundzwanzigsten Dezember.

Vor der unterzeichnenden Notarin Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxembourg.

Fand die ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft EP MEGARON S.A. (die «Gesellschaft»), eine Aktiengesellschaft, mit Sitz in 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, B Nr. 112.900), gegründet gemäss

Urkunde aufgenommen durch Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sanem, am 21. Dezember 2005, welche Urkunde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 21. März 2006 unter der Nummer 580 veröffentlicht wurde.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert durch notarieller Urkunde, aufgenommen durch denselben Notar Jean-Joseph Wagner, am 21. Juli 2006, welche Urkunde am 26. Oktober 2006, unter der Nummer 2007, im Mémorial C veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Madeline Boucher, Rechtsanwältin, beruflich wohnhaft in Luxemburg,

der zum Schriftführer ernannt, Frau Corinne Petit, Angestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Gesellschafterversammlung wählt zum Stimmenzähler Frau Sylvie Dupont, Angestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende bittet den Notar folgendes festzuhalten:

a) Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien sowie der anwesenden und vertretenen Aktionären beigebogen.

Diese Liste und auch die Vollmachten werden, nachdem sie unterschrieben wurden, mit der gegenwärtigen Urkunde einregistriert.

b) Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass alle einunddreissigtausenddreihundertundzwanzig (31.320) Aktien, die das gesamte Aktienkapital in Höhe von drei Millionen einhundertzweiunddreissigtausend Euro (3.132.000,- EUR) darstellen, bei dieser ausserordentlichen Generalversammlung vertreten sind, so dass gegenwärtige Versammlung rechtmässig zusammengetreten ist.

c) Die Tagesordnung der Versammlung ist folgende:

Tagesordnung:

- 1) Abänderung des Geschäftsjahres;
- 2) Abänderung von Artikel 18 der Gesellschaftssatzung;
- 3) Verschiedenes.

Nach Beratung fasst die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt das Geschäftsjahr abzuändern, so dass es von nun an am 1. Januar beginnt und 31. Dezember eines jeden Jahres endet. Infolge dessen soll das laufende Geschäftsjahr welches am 1. August 2007 begonnen hat ausnahmsweise am 31. Dezember 2007 enden.

Zweiter Beschluss

Die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt den ersten Absatz von Artikel 18 der Satzung abzuändern so dass er von nun an folgenden Wortlaut haben wird:

« **Art. 18. erster Absatz** . Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.»

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallen, werden auf circa siebenhundert Euro (EUR 700,-) geschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und beherrscht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der Komparenten die gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache abgefasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung.

Gemäss dem Wunsch derselben Komparenten und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: M. Boucher, C. Petit, S. Dupont, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, LAC/2008/254. — Reçu 12 euros

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008027360/5770/108.

(080027483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

**ZHT Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. GDK S.A. Holding).**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 29.784.

Im Jahre zwei tausend und acht, den ein und dreissigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz zu Luxemburg.

Traten die Aktieninhaber der Holding-Aktiengesellschaft GDK S.A. HOLDING, mit Sitz zu L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen;

genannte Gesellschaft, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 29.784, wurde gegründet durch Urkunde vom 28. Dezember 1988, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 134, Seite 6.405 von 1989.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Robert Elvinger, Steuerberater, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende bezeichnet zum Schriftführer und die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Hubert Janssen, Jurist, berufsmässig wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden.

A.- Dass aus einer vom Versammlungsvorstand erstellten Anwesenheitsliste hervorgeht, dass sämtliche Aktionäre in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; diese Anwesenheitsliste, von den Aktieninhabern respektiv deren Vertretern gegengezeichnet und von dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden, ebenso wie die ordnungsgemäss durch die Erschienenen und den amtierenden Notar ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

B.- Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit respektiv Vertretung sämtlicher Aktieninhaber, regelmässig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen kann.

C.- Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung:

- 1) Änderung der Firmierung.
- 2) Umwandlung des Aktienkapitals von LUF in Euro (Umwandlungskurs 1,- EUR = 40,3399 LUF).
- 3) Neue Deutsche Fassung der Satzung.

Nach Diskussion, nimmt die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst dass die Gesellschaft vom heutigen Tage an die Bezeichnung ZHT HOLDING S.A. führen soll.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst rückwirkend das Aktienkapital der Gesellschaft von LUF 1.250.000,- (ein Million zwei hundert fünfzig tausend Luxemburger Franken) in EUR 31.000,- (ein und dreissig tausend Euros) umzuwandeln, eingeteilt in 1.250 (tausend zwei hundert fünfzig) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 24,80 (vier und zwanzig Euros und achtzig Cents), zum Umwandlungskurs 1,- EUR = 40,3399 LUF, sowie die Umstellung der Buchführung der Gesellschaft in besagter Währung.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst eine neue Deutsche Fassung der Satzung fest zu legen, wie folgt:

Art. 1. Es besteht eine luxemburgische Holding-Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung ZHT HOLDING S.A.

Art. 2. Die Gesellschaftsdauer ist unbegrenzt.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg.

Wenn ausserordentliche Ereignisse militärischer, politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art den normalen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft an ihrem Sitz behindern sollten oder zu behindern drohen kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg, ja selbst des Auslandes verlegt werden, dies gilt bis zu dem Zeitpunkt, an dem diese Umstände nicht mehr vorliegen.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist eine in ihrer Form beliebige Beteiligung an beliebigen Handels-, Industrie-, Finanz- und anderen luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, der Erwerb beliebiger Wertpapiere auf dem Weg einer Beteiligung, Einbringung, Zeichnung, festen Übernahme oder Kaufoption, Verwertung oder jeder anderen beliebigen Form; insbesondere kann sie Patente und Lizenzen erwerben, verwalten und verwerten sowie Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Hilfe - Darlehen, Vorschüsse und Bürgschaften - angedeihen lassen; schliesslich ist sie zu

sämtlichen Tätigkeiten und Geschäften ermächtigt, die sich mittel- oder unmittelbar auf ihren Gesellschaftszweck beziehen und in den Grenzen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Finanzbeteiligungsgesellschaften halten.

Art. 5. Das gezeichnete Kapital wird auf EUR 31.000,- (ein und dreissig tausend Euros) festgesetzt, eingeteilt in 1.250 (tausend zwei hundert fünfzig) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 24,80 (vier und zwanzig Euros und achtzig Cents), wobei jede einzelne Aktie auf den Hauptversammlungen über je eine Stimme verfügt.

Bei den Aktien handelt es sich je nach Wahl des Aktionärs um Namens- oder Inhaberaktien.

Das gezeichnete Gesellschaftskapital kann durch Satzungsänderungsbeschluss der Generalversammlung der Aktionäre erhöht oder herabgesetzt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Art. 6. Geleitet wird die Gesellschaft von einem Verwaltungsrat, dem mindestens drei Mitglieder angehören müssen, die den Vorsitzenden aus ihrer Mitte wählen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat ist mit weitestgehenden Vollmachten ausgestattet, um den Betrieb der Gesellschaft zu verwalten sowie sämtliche Anordnungen treffen und Verwaltungshandlungen vornehmen zu können, die im Rahmen des Gesellschaftszweckes anfallen. Grundsätzlich alles, was durch die vorliegende Satzung beziehungsweise durch das Gesetz nicht der Hauptversammlung vorbehalten bleibt, fällt in seinen Zuständigkeitsbereich. Insbesondere kann er schiedsgerichtliche Entscheidungen vereinbaren, sich vergleichen sowie jedem Verzicht und jeder Aufhebung eines richterlichen Beschlags mit und ohne Zahlung zustimmen.

Der Verwaltungsrat kann zur Zahlung von Zwischendividenden schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen und Modalitäten.

Der Vorstand kann weiterhin die Arbeit der täglichen Gesellschaftsverwaltung ganz oder teilweise sowie die Vertretung der Gesellschaft im Hinblick auf diese Verwaltung einem oder mehreren Verwaltern, Direktoren, Geschäftsführern und/oder Bevollmächtigten übertragen, die ihrerseits nicht unbedingt Gesellschafter sein müssen.

Die Gesellschaft kann Verbindlichkeiten entweder eingehen durch die gemeinsame Unterschrift zweier Vorstandsmitglieder oder durch die einzige Unterschrift der vom Vorstand dazu bestimmten Person, oder aber durch die einzige Unterschrift des geschäftsführenden Direktors.

Art. 8. In sämtlichen Rechtssachen wird die Gesellschaft, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, von einem Vorstandsmitglied oder einer vom Vorstand dazu beauftragten Person, die in ihrem Namen auftritt, vertreten.

Art. 9. Der Betrieb der Gesellschaft wird von einem Prüfer überwacht. Die Amtszeit der genannten Personen darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am ein und dreissigsten Dezember jeden Jahres.

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung tritt automatisch am dritten Werktag des Monats Mai um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder jedem anderem Ort zusammen, angezeigt in den Einberufungen von der Gesamtheit der Aktionär.

Art. 12. Um an der Hauptversammlung teilnehmen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien letztere fünf volle Tage vor dem festgelegten Sitzungstag hinterlegen.

Jeder Aktionär kann selbst abstimmen oder durch einen Vertreter abstimmen lassen der selbst nicht Aktionär zu sein braucht.

Art. 13. Die Hauptversammlung ist mit den weitesten Vollmachten ausgestattet, um alle für die Gesellschaft wichtigen Handlungen durchführen oder ratifizieren zu können. Sie beschliesst auch über die Verwendung des Reingewinns.

Die Generalversammlung kann beschliessen Gewinne und verteilbare Reserven zur Rückzahlung des Gesellschaftskapitals zu benutzen ohne, dass das Nennkapital hierdurch vermindert wird.

Art. 14. Bei allen anderen, in der vorliegenden Satzung nicht geregelten Angelegenheiten, unterwerfen sich die vertragschliessenden Partner den Vorschriften des Gesetzes vom 10. August 1915 und seinen späteren Änderungen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Elvinger, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008. Relation LAC/2008/4822. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008027927/211/108.

(080028054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Centrum Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 187.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 105.723.

In the year two thousand and eight, on the first of February.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) MATIGNON ABBEVILLE, a French company, with registered office at 83, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, registered with the Register of Companies of Paris under number 392.843.298; and

2) PARINVEST, société par actions simplifiée, a company incorporated under the laws of France, with registered office 83, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris, registered with the Trade Register of Paris under number 483 872 040,

both here represented by Leonie Marder, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of two proxies given in Paris, on January 30th 2008.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

I.- They are the shareholders (the Shareholders) of CENTRUM DEVELOPMENT S. à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the name of APETY INVESTMENT S.à r.l pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of his colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on January 19, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C number 479 of May 23, 2005 (the Company). The article of association have been amended for last time by notarial deed dated on November 27, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C number 2495, on 29th of January 2008.

II.- The Company's share capital is presently set at one hundred sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 162,500.-) represented by one hundred (100) ordinary shares (the Ordinary Shares), having a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each, 200 class A «tracker» shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (ii) 200 class B «tracker» shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share), 200 class C «tracker» shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share), 200 class D «tracker» shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share), 200 class E «tracker» shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share) and 200 class F «tracker» shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share) having a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each (collectively, the Tracker Shares, and individually, a Tracker Share) that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track.

III.- That the agenda is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company from its present amount of EUR 162,500.- (one hundred sixty-two thousand and five hundred Euro) by an amount of EUR 25,000.- (twenty-five thousand euro), so as to bring the share capital of the Company to EUR 187,500.- (one hundred eighty-seven thousand and five hundred Euro) by way of the creation and issue of a 200 (two hundred) Class G «tracker» Shares of the Company, with a par value of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euro) each, by contribution in cash of an amount of EUR 25,000.-.

2. Subscription to the increase specified under item 1 above as follows:

- Subscription of 200 Class G «tracker» shares by PARINVEST and payment by contribution in cash;

3) Amendment of articles 5 of the articles of association of the Company (the Articles);

4) Miscellaneous.

IV.- That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its present amount of 162,500.- (one hundred sixty-two thousand and five hundred Euro) by an amount of EUR 25,000.- (twenty-five thousand Euro), so as to bring the share capital of the Company to EUR 187,500.- (one hundred eighty-seven thousand and five hundred Euro) by way of the creation and issue of 200 (two hundred) Class G «tracker» Shares of the Company with a par value of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euro) each, by contribution in cash of an amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-).

Subscription - Payment

This increase of capital has been fully paid up by contribution in cash as follows and in the following proportion:

Thereupon, PARINVEST, prenamed, here represented by Leonie Marder, prenamed, by virtue of a proxy given on January 30, 2008, declares to subscribe 200 Class G «tracker» Shares and to have them fully paid up by contribution in cash of the amount of twenty-five thousand Euro (25,000.- EUR).

The amount of twenty-five thousand Euro (25,000.- EUR) is at the disposal of the company, proof of the payment has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Shareholders resolve to amend articles 5 of the Articles of association, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 5.** The corporate capital of the Company is fixed at one hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 187,500.-) represented by one hundred (100) ordinary shares (the Ordinary Shares), having a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each, 200 class A «tracker» shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (ii) 200 class B «tracker» shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share), 200 class C «tracker» shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share), 200 class D «tracker» shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share), 200 class E «tracker» shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share), 200 class F «tracker» shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share) and 200 Class G «tracker» shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share) having a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each (collectively, the Tracker Shares, and individually, a Tracker Share) that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track.

Thus each class (or category) of tracker shares will be allocated to a specific investment and will entitle to the Net Result of such Investment as set out in article 21 of these Articles.

The Class A Shares shall track the performance and return of CentrumPoznan S.à r.l.

The Class B Shares shall track the performance and return of CENTRUM GDYNIA S.à r.l.

The Class C Shares shall track the performance and return of CENTRUM WROCLAW S.à r.l.

The Class D shall track the performance and return of CENTRUM TORUN S.à r.l.

The Class E shall track the performance and return of CENTRUM WEITERSTADT S.à r.l.

The Class F shall track the performance and return of CENTRUM ALEXA S.à r.l.

The Class G shall track the performance and return of CENTRUM LETO S.à r.l.

The Company may also create and issue tracker shares of new class to be defined. Any issue of a new class of shares will have to be approved by the sole shareholder or by the majority of shareholders representing the three quarter of the share capital in accordance with article 13.

The Ordinary Shares and the Tracker Shares shall collectively and irrespectively of their class be designated as the Shares and individually and irrespectively of their class be designated as a Share

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders. Each Share entitles its holder to one vote.»

Costs - Declaration

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately one thousand three hundred Euro (1,300.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le premier février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) MATIGNON ABBEVILLE, une société de droit français, ayant son siège social au 83, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Paris sous le numéro 392.843.298; et

2) PARINVEST, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 83, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Paris sous le numéro 483 872 040,

les deux ici représentées par Mademoiselle Léonie Marder, juriste, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu de deux procurations données à Paris, le 30 janvier 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Qu'ils sont les associés (les Associés) de CENTRUM DEVELOPMENT S. à r.l, une société à responsabilité limitée constituée sous la dénomination de APETY INVESTMENT S.à r.l., suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 479 du 23 mai 2005 (la Société). Que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié du 27 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2495 du 29 janvier 2008.

II.- Le capital social de la Société est actuellement fixé à cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 162.500,-) représenté par cent (100) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, 200 parts sociales de classe A traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe A et individuellement une Part Sociale de Classe A), 200 parts sociales de classe B traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe B et individuellement une Part Sociale de Classe B), 200 parts sociales de classe C traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe C et individuellement une Part Sociale de Classe C), 200 parts sociales de classe D traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe D et individuellement une Part Sociale de Classe D), 200 parts sociales de classe E traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe E et individuellement une Part Sociale de Classe E) et 200 parts sociales de classe F traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe F et individuellement une Part Sociale de Classe F) ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-), chacune (collectivement les Parts Sociales Traçantes et individuellement une Part Sociale Traçante) qui traceront la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elles suivront.

III.- L'ordre du jour est libellé comme suit:

1) Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 162.500,- (cent soixante-deux mille cinq cents euros), d'un montant de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros), afin de porter le capital social de la Société à EUR 187.500,- (cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) par la création et l'émission de 200 (deux cents) Parts Sociales de Classe G «traçantes» de la Société d'une valeur nominale de EUR 125,-(cent vingt-cinq euros) chacune, par apport en espèces de ce montant de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros).

2) Souscription à l'augmentation susmentionnée au point 1^{er} comme suit:

- 200 Parts Sociales Classe G «traçantes» par PARINVEST et libération en espèces;

3) Modification de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts);

4) Divers.

IV.- Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 162.500,- (cent soixante-deux mille cinq cents euros), à concurrence d'un montant de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros), afin de porter le capital social de la Société à EUR 187.500,- (cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) par la création et l'émission de 200 (deux cents) Parts Sociales de Classe G «traçantes» de la Société d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, par apport en espèces de ce montant de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros).

Souscription - Libération

Cette augmentation de capital a été souscrite et libérée en espèces comme suit et dans les proportions suivantes:

Intervient PARINVEST, une société française, ayant son siège social à 83, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, ici représentée par Mademoiselle Léonie Marder prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 30 janvier 2008, laquelle déclare souscrire 200 (deux cents) Parts Sociales de Classe G «traçantes» et les libérer intégralement par contribution en espèces d'un montant de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros).

Le montant de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros), se trouve à présent à la disposition de la société.

Preuve du versement en espèces a été apportée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 187.500,-) représenté par cent (100) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, 200 parts sociales de classe A traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe A et individuellement une Part Sociale de Classe A), 200 parts sociales de classe B traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe B et individuellement une Part Sociale de Classe B), 200 parts sociales de classe C traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe C et individuellement une Part Sociale de Classe C), 200 parts sociales de classe D traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe D et individuellement une Part Sociale de Classe D), 200 parts sociales de classe E traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe E et individuellement une Part Sociale de Classe E), 200 parts sociales de classe

F traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe F et individuellement une Part Sociale de Classe F) et 200 parts sociales de classe G traçantes (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe G et individuellement une Part Sociale de Classe G) ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-), chacune (collectivement les Parts Sociales Traçantes et individuellement une Part Sociale Traçante) qui traceront la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elles suivront.

Ainsi, chaque classe (ou chaque catégorie) de parts sociales traçantes sera affectée à un investissement en particulier et donnera droit au Résultat Net de cet Investissement tel que défini à l'article 21 des présents statuts.

Les Parts Sociales de Classe A traceront la performance et le rendement de CENTRUM POZNAN S.à.r.l.

Les Parts Sociales de Classe B traceront la performance et le rendement de CENTRUM GDYNIA S.à.r.l.

Les Parts Sociales de Classe C traceront la performance et le rendement de CENTRUM WROCLAW S.à.r.l.

Les Parts Sociales de Classe D traceront la performance et le rendement de CENTRUM TORÛN S.à.r.l.

Les Parts Sociales de Classe E traceront la performance et le rendement de CENTRUM WEITERSTADT S.à.r.l.

Les Parts Sociales de Classe F traceront la performance et le rendement de CENTRUM ALEXA S.à.r.l.

Les Parts Sociales de Classe G traceront la performance et le rendement de CENTRUM LETO S.à.r.l.

La Société peut également créer et émettre des parts sociales traçantes de nouvelle catégorie à définir. Toute émission de nouvelle catégorie de parts devra être approuvée par l'associé unique ou à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social conformément aux dispositions de l'article 13.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Traçantes seront collectivement et sans tenir compte de leur classe désignées les Parts Sociales, et individuellement et sans tenir compte de leur classe une Part Sociale.

Les détenteurs des Parts Sociales seront désignés ensemble les Associés. Chaque Part Sociale donne à son détenteur droit à un vote.»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentaire, la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L Marder, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008. LAC/2008/5587. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008027357/5770/204.

(080027586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Altran Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 65.221.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008014047/1682/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04646. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

East Vision S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 100.964.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on November 30th, 2007, it has been resolved the following:

- 1 To accept the resignation of Mrs Nadine Gloesener as director of the company;
- 2 To accept the resignation of Mr Mikael Holmberg as director of the company;
- 3 To accept the resignation of Mr Gilles Wecker as auditor of the company;
- 4 To appoint Mr Gilles Wecker residing 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, as new director of the company replacing Mrs Nadine Gloesener;
- 5 To appoint Mr Peter Engelberg residing 17, Op der Tonn, L-6188 Gonderange, Luxembourg as new director of the company replacing Mrs Mikael Holmberg;
- 6 To appoint MODERN TREUHAND S.A. situated 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg as new statutory auditor of the company replacing Mr Gilles Wecker;
- 7 To reelect Mrs Katre Saard, residing 5 De Vere Gardens, W8 5AR London, United Kingdom, as director of the Company until the next annual shareholders' meeting.

F. Finnegan, G. Wecker.

Lors de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue le 30 novembre 2007, il a été résolu ce qui suit:

1. D'approuver la démission de Madame Nadine Gloesener comme administrateur au conseil d'administration;
2. D'approuver la démission de Monsieur Mikael Holmberg comme administrateur au conseil d'administration;
3. D'approuver la démission de Monsieur Gilles Wecker comme commissaire aux comptes de la société;
4. D'élire Monsieur Gilles Wecker demeurant au 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg comme administrateur au conseil d'administration en remplacement de Madame Nadine Gloesener;
5. D'élire Monsieur Peter Engelberg demeurant au 17, Op der Tonn, L-6188 Gonderange, Luxembourg comme administrateur au conseil d'administration en remplacement de Monsieur Mikael Holmberg;
6. D'élire MODERN TREUHAND S.A. située au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme commissaire aux comptes de la société en remplacement de Monsieur Gilles Wecker;
7. De ré-élire Madame Katre Saard, demeurant au 5 De Vere Gardens, W8 5AR, Londres, Royaume-Uni, comme membre au conseil des administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

F. Finnegan, G. Wecker.

Référence de publication: 2008015228/1369/36.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, réf. LSO-CM06516. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Plettenberg Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 130.103.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 11 janvier 2008

Acceptation de la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Patrick Bos, gérant de la société.

Nomination, avec effet immédiat, de Madame Catherine Peuteman, employée privée, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2008022199/7491/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00776. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

Café du Commerce Diekirch S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9260 Diekirch, 1, rue du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 124.167.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte de Cession de parts, reçu par Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 7 janvier 2008, enregistré à Diekirch le 8 janvier 2008, DIE/2008/257,

de la société à responsabilité limitée CAFE DU COMMERCE DIEKIRCH Sàrl, avec siège social à L-9260 Diekirch, 1, rue du Marché, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 124.167,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, page 393 du 4 juin 2002, numéro 483,

la situation suivante:

1) Les époux Fernando Manuel Azevedo Goncalves (matr. 1955 10 16 156) et Maria Calhandro Meneses (matr. 1956 12 06 38), demeurant à L-9240 Diekirch, 47, Grand'Rue, cèdent leurs deux cents (200) parts à Monsieur Pedro Filipe Freitas Marques Miguel, indépendant, né le 4 août 1976 à Portimao (Portugal), demeurant à L-9047 Ettelbruck, 31, rue Prince Henri.

2) Suite à cette cession, la société est à considérer comme société unipersonnelle.

3) Est acceptée la démission de ses fonctions de gérante, de Madame Maria Calhandro Meneses.

4) Monsieur Pedro Filipe Freitas Marques Miguel, prénommé, est nommé gérant de la société.

5) Le société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature de l'unique gérant.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 29 janvier 2008.

P. Probst

Notaire

Référence de publication: 2008020088/4917/27.

(080017926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

Gestion Internationale (Luxembourg), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 45.152.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 28 décembre 2006 que:

- L'Assemblée a nommé au poste d'administrateur pour un terme d'une année renouvelable jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 octobre 2007:

- Monsieur Gérard Ferret, Directeur Général, né le 23 février 1962 à Clamart (France) demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy,

- NATIXIS PRIVATE BANKING INTERNATIONAL (anciennement dénommée NATIXIS PRIVATE BANKING LUXEMBOURG S.A. - RC Luxembourg B 32160) ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, représentée par Monsieur Gérard Ferret, Directeur Général

- LUXIGEC S.A. (RC Luxembourg B 36.246), ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, représentée par Monsieur Xavier Guyard, Directeur adjoint

- Elle réélit au poste de commissaire aux comptes de la société pour un terme d'une année renouvelable jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 octobre 2007:

- DELOITTE S.A. (RC Luxembourg B 67.895), ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008027276/48/27.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02086. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Proditech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.
R.C.S. Luxembourg B 101.936.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale tenue en date du 4 juin 2007

Conseil d'administration

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Les membres du Conseil d'Administration sont les suivants:

- Monsieur Pascal Prodigio, demeurant à B-4671 Barchon, 4, rue des Forgerons
- Monsieur Arturo Prodigio, demeurant à B-4121 Neuville-en-Coudroz, avenue des Vanneaux
- Madame Dominique Pfeiffer, demeurant à B-4671 Barchon, 4, rue des Forgerons.

Commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

L'Assemblée Générale constate que la société MGI LUXEMBOURG SARL a changé de dénomination pour prendre la dénomination MGI FISOGEST Sàrl, suite à une assemblée générale extraordinaire par-devant Maître Jean Seckler en date du 27 juin 2005. La société MGI FISOGEST Sàrl a son siège au 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg et est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B20.114.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Extrait des résolutions de la réunion du Conseil d'administration tenu en date du 4 juin 2007

Administrateur délégué

Le Conseil d'administration décide de renouveler le mandat de l'administrateur délégué, Monsieur Pascal Prodigio, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008020959/1218/30.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL02026. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080018932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2008.

Metering Luxembourg 2(g) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 88.868.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 19 décembre 2007, l'associé unique de la Société a:

- accepté la démission de Monsieur Dr. Alexander Gehrke;
- nommé Monsieur Markus Trierweiler en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société à partir du 1^{er} janvier 2008 pour une durée indéterminée;

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg: Membre du Conseil

Markus Trierweiler, né le 11 février 1969 à Trêves en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg: Membre du Conseil

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour METERING LUXEMBOURG 2 (G) S.à r.l.

Dr. W. Zettel

Gérant

Référence de publication: 2008025575/7441/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08142. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Eurocomptes & Partners S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 118.386.

—
EXTRAIT

Cession de parts sociales

La société EUROPEAN CONSULTANTS LIMITED, company no. 4066780, avec siège social établi à 41 Chalton Street, NW1 1JD Londres, cède à Monsieur Guy Muller, demeurant à L-8020 Strassen, 12, rue de la Paix, 12 (douze) parts sociales qu'elle détient dans la société EUROCOMPTE & PARTNERS Sàrl, inscrite au registre de commerce Luxembourg section B sous le numéro 118.386, avec siège social à L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

La société EUROCOMPTE S.A. RCS B 37.263 avec siège social établi à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, cède à Monsieur Guy Muller, demeurant à L-8020 Strassen, 12, rue de la Paix, 26 (vingt-six) parts sociales qu'elle détient dans la société EUROCOMPTE & PARTNERS Sàrl, inscrite au registre de commerce Luxembourg section B sous le numéro 118.386, avec siège social à L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

La présente vaut acceptation du prix de cession de 9.500,- € (neuf mille cinq cents euros) convenu entre parties.

Toutes les parties intéressées au présent contrat déclarent approuver la susdite cession de parts sociales. Monsieur Guy Muller, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare tenir au nom de la société la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

Suite aux cessions, les parts sociales seront dorénavant réparties comme suit:

	Parts sociales
M. Guy Muller, 12, rue de la Paix, L-8020 Strassen	50
Total	50

Le 31 décembre 2007.

Pour extrait conforme

EUROCOMPTE & PARTNERS s.à r.l.

Signature

La gérance

Référence de publication: 2008021548/1051/33.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05782. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Al Solito Posto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 128.994.

Lors de l'assemblée extraordinaire en date du 19 octobre 2007 de la société AL SOLITO POSTO SARL, les associés ont pris les décisions suivantes:

Première décision

La démission de Monsieur Rocco Spagnuolo en sa qualité de gérant technique est acceptée.

Deuxième décision

Suite à la décision qui précède, il a été décidé de nommer Monsieur Antonio Graziano, né le 18 septembre 1954, demeurant 44, rue Pauly Eyschen, L-7317 Mullendorf, en qualité de gérant technique responsable du département restauration à compter de ce jour pour une durée indéterminée, avec tous pouvoirs pour engager valablement la société par la signature conjointe avec celle d'un des gérants administratifs.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008022392/4242/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08733. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

DGG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 102.476.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Gérant

Référence de publication: 2008021631/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00614. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

SAEM S.A., Société d'Administration, d'Etudes et de Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 136.151.

STATUTS

L'an deux mille huit, le premier février.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

La société BACAU S.A. avec siège social à Mossfon Building, 54th, Street, Panama City, Republic of Panama, ici représentée par son représentant légal M^e Fabien Verreaux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de SOCIETE D'ADMINISTRATION, D'ETUDES ET DE MANAGEMENT S.A. en abrégé SAEM S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Koerich,

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets, marques et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Les actions au porteur lors de l'émission, et seront signées de deux administrateurs ou de l'administrateur unique.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Toutefois tant qu'il n'y aura qu'un seul actionnaire la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par écrit, télégramme, télécopie, ou par tout autre moyen de télécommunication informatique agréé.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité des voix présentes ou représentées. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 12. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Tant qu'il n'y aura qu'un seul membre du conseil d'administration par sa seule signature.

La signature d'un seul administrateur sera toujours suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième (1/10) du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2009.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante BACAU S.A., préqualifiée déclare souscrire toutes les actions.

Toutes ces actions ont été immédiatement intégralement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, Windhof Business Center,

2) Le nombre des administrateurs est fixé à un, celui des commissaires à un.

Est appelée à la fonction d'administrateur unique, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2012.

La société BACAU S.A. avec siège social à Mossfon Building, 54th, Street, Panama City, Republic of Panama, représentée par M^e Fabien Verreaux.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée statuant sur l'exercice 2012:

La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE COFIGEST S.à r.l., avec siège social à L-8552 Oberpallen, Platinerei, 8.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude du notaire Paul Decer, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Verreaux, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, Relation: LAC/2008/5020. — Reçu 155 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 13 février 2008.

P. Decker.

Référence de publication: 2008025513/206/149.

(080025563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

SO.D.I.ER S.A. Société d'investissements européens, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 74.542.

Le bilan au 31 décembre 2006 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008021655/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00107. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

**PEF Whittington House Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. PEF Joseph II Investment S.à r.l.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 124.830.

On the twenty-ninth of January, in the year two thousand and eight.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

- PAN EUROPEAN FINANCE FRAMEWORK HRE S.à r.l, a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), incorporated and governed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred euro), having its registered office at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124.831 (the «Sole Shareholder»).

The Sole Shareholder is hereby represented by Mr Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- PEF JOSEPH II INVESTMENT S.à r.l. is a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred euro), having its registered office at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124.830, incorporated pursuant to a deed drawn up by notary public Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on 6 February 2007, which articles have published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 4 May 2007, number 788, page 37787 (the «Company»); and

- The articles of association of the Company (the «Articles») have not been amended since the incorporation of the Company.

All this having been declared, the appearing party, holding 500 (five hundred) shares («parts sociales») corresponding to 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately proceeded and has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from PEF JOSEPH II INVESTMENT S.à r.l. to PEF WHITTINGTON HOUSE INVESTMENT S.à r.l

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 4, («Name») of the Articles, so that it will henceforth read as follows:

«The Company will have the name PEF WHITTINGTON HOUSE INVESTMENT S.à r.l.»

The foregoing resolutions have been taken separately.

30738

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,500.00 EUR.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

After the document having been read and explained to the appearing person, the present deed has been signed by the appearing person together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille huit, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- PAN EUROPEAN FINANCE FRAMEWORK HRE S.à r.l, une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500,00 EUR (douze mille cinq cents euros), ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.831 (l'«Associé Unique»).

L'Associé Unique est ici représenté par M. Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant qu'il établisse que:

- PEF JOSEPH II INVESTMENT S.à r.l. est une société à responsabilité limitée, organisée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500,00 EUR (douze mille cinq cents euros), ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.830, constituée par acte sous seing privé par devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, le 6 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 mai 2007, numéro 788, page 37787 (la «Société»); et

- Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, détenant 500 (cinq cents) parts sociales correspondant à 100% du capital social de la Société, représentée comme dit ci-dessus, a immédiatement procédé et pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société de PEF JOSEPH II INVESTMENT S.à r.l. en PEF WHITTINGTON HOUSE INVESTMENT S.à r.l.

Deuxième résolution

En vertu de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4 («Dénomination») des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a comme dénomination PEF WHITTINGTON HOUSE INVESTMENT S.à r.l.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.500,00 EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la dite partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, LAC/2008/4502. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008026976/211/95.

(080027335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

DuPont de Nemours (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 74.370.250,00.

Siège social: L-2984 Contern,

R.C.S. Luxembourg B 9.529.

—
EXTRAIT

Par lettre de démission du 4 octobre 2007, M. Jan Bergmann, demeurant à L-5654 Luxembourg, 12, avenue Grande-Duchesse Charlotte, a démissionné du poste de gérant de la Société avec effet au 12 octobre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008021843/260/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10654. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

Central Shoe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, Zone Industrielle de Foetz, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 34.837.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 50372 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008023142/211/11.

(080021890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

DuPont Solutions (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2984 Contern,

R.C.S. Luxembourg B 121.195.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 7 novembre 2007

- M. Paul Steffes a été réélu dans sa qualité de gérant ayant le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature pour le besoin des affaires courantes jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire;

- M. Pierre Kreitz a été réélu dans sa qualité de gérant ayant le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature pour le besoin des affaires courantes jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire; et

- M. Arsène Schiltz, demeurant à 12, ceinture des rosiers, L-1446 Luxembourg a été désigné dans sa qualité de gérant ayant le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature pour le besoin des affaires courantes jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- M. Paul Steffes

- M. Pierre Kreitz

- M. Arsène Schiltz

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008021844/260/26.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL02968. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

Badrin Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.921.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BADRIN INVESTMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008021995/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01038. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

Fantuzzi Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 83.010.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth of December.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the participants of FANTUZZI INDUSTRIES S. à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, formed by way of spin-off from the company FANTUZZI S.A., by a deed of M^e Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on July 9th, 2001, published in the Mémorial C number 659 on August 21st, 2001, amended by a deed of M^e Jean Seckler, on September 25th, 2001, published in the Memorial C number 282, on February 20th, 2002, amended by a deed of M^e Jean Seckler, on September 3rd, 2004, published in the Mémorial C number 1194, on November 23rd, 2004 by a deed of Me Jean Seckler, dated July 24th, 2006, published in Mémorial C number 2284, on December 7th, 2006, amended by a deed of M^e Jean Seckler, dated July 28th, 2006, published in Mémorial C number 2310, on December 11th, 2006, and at last amended by a deed of M^e Jean Seckler, dated March 14th, 2007, published in Mémorial C number 1318, on June 29th, 2007 (the «Company»).

The meeting was presided by Marcus Peter, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary, Mr. Antonio Fernandes, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Nicolas Ronzel, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the participants and the number of parts held by them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- That it appears from the attendance list, that 822,023 Class A Parts, 520,762 Class B Parts and 40,000 Class C Parts are present or represented at the present extraordinary general meeting, representing more than three-quarter of the corporate capital of the Company, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been informed before the meeting.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to increase the corporate capital of the Company by sixty-one million five hundred eighty-nine thousand seven hundred twenty-five euro (EUR 61,589,725.-), to raise it from its present amount of thirty-four million five hundred sixty-nine thousand six hundred fifty euro (EUR 34,569,650.-) to ninety-six million one hundred fifty-nine thousand three hundred seventy-five euro (EUR 96,159,375.-) by the issue of two million four hundred sixty-three thousand five hundred eighty-nine (2,463,589) new Class B Parts of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, without using the authorised share capital of the Company;

2. Subscription by FANTUZZI REGGIANE CORPORATION S.A., currently holder of 808,596 Class A Parts, 520,762 Class B Parts and 40,000 Class C Parts, of the two million four hundred sixty-three thousand five hundred eighty-nine (2,463,589) new Class B Parts at an aggregate par value of sixty-one million five hundred eighty-nine thousand seven hundred twenty-five euro (EUR 61,589,725.-), and payment of the issue price of sixty-one million five hundred eighty-nine thousand seven hundred twenty-five euro (EUR 61,589,725.-) and an issue premium in an amount seventeen million eight hundred seven thousand ninety-three euro (EUR 17,807,093.-) by a payment in kind valued at seventy-nine million three hundred ninety-six thousand eight hundred eighteen euro (EUR 79,396,818.-); and

3. Amendment and restatement of article 7 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the corporate capital of the Company by sixty-one million five hundred eighty-nine thousand seven hundred twenty-five euro (EUR 61,589,725.-), to raise it from its present amount of thirty-four million five hundred sixty-nine thousand six hundred fifty euro (EUR 34,569,650.-) to ninety-six million one hundred fifty-nine thousand three hundred seventy-five euro (EUR 96,159,375.-) by the issue of two million four hundred sixty-three thousand five hundred eighty-nine (2,463,589) new Class B Parts of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, without using the authorised share capital of the Company to FANTUZZI REGGIANE CORPORATION S.A. whereby the general meeting hereby further resolves that the preferential subscription rights of the other existing participants in the Company to such new Class B Parts are hereby expressly renounced and waived for the occasion of this capital increase.

Subscription

Thereupon FANTUZZI REGGIANE CORPORATION S.A., a public limited company (société anonyme), having its registered office at 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, registered in Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 87.307, represented by Marcus Peter, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 27th, 2007, currently holder of 808,596 Class A Parts, 520,762 Class B Parts and 40,000 Class C Parts in the Company, declares to subscribe the two million four hundred sixty-three thousand five hundred eighty-nine (2,463,589) new Class B Parts in the Company at an aggregate par value of sixty-one million five hundred eighty-nine thousand two hundred twenty-five euro (EUR 61,589,725.-) against payment of the (i) issue price of sixty-one million five hundred eighty-nine thousand seven hundred twenty-five euro (EUR 61,589,725.-) and (ii) an issue premium in an amount of seventeen million eight hundred seven thousand ninety-three euro (EUR 17,807,093.-) resulting in a total issue price of seventy-nine million three hundred ninety-six thousand eight hundred eighteen euro (EUR 79,396,818.-) by a payment in kind of four million four hundred sixty-six thousand five hundred seventeen (4,466,517) shares (the «Shares»), representing 89.641 % of the share capital, held by FANTUZZI REGGIANE CORPORATION S.A. in the share capital of FANTUZZI REGGIANE S.P.A., an Italian law joint stock company (società per azioni), with registered office in Reggio Emilia, via Vasco Agosti n. 27, registered with the Trade Register of Reggio Emilia under number 12046790155, valued at seventy-nine million three hundred ninety-six thousand eight hundred eighteen euro (EUR 79,396,818.-).

Evidence as to the existence and such value of the Shares is given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly, by the presentation of (i) a balance sheet of FANTUZZI REGGIANE S.P.A., prenamed, as of October, 31, 2007, (ii) a certificate prepared and signed by the directors of FANTUZZI REGGIANE S.P.A.

These documents will be signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary and shall stay affixed to this minute, with which it will be registered.

Second resolution

The general meeting resolves to amend and restate the first paragraph of article 7 of the articles of association of the Company as follows:

« **Art. 7.** The capital of the company is fixed at ninety-six million hundred fifty-nine thousand three hundred seventy-five euro (EUR 96,159,375.-) comprising:

- eight hundred twenty-two thousand twenty-four (822,024) class A parts having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (the «Class A Parts»); and
- two million nine hundred eighty-four thousand three hundred fifty-one (2,984,351) class B parts having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (the «Class B Parts»);
- forty thousand (40,000) class C parts having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (the «Class C Parts»).

In addition to the issued share capital, issue premium for a total amount of seventeen million eight-hundred seven thousand ninety-three euro (EUR 17,807,093.-) was paid on the Class B Parts.

The total of the issue premium shall be allocated to a special reserve, which, upon a resolution of the general meeting of participants, may be distributed to the participants.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at six thousand euro (EUR 6,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française de l'acte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de FANTUZZI INDUSTRIES S. à r.l, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social situé au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, constituée par voie de scission de la société FANTUZZI S.A., suivant acte reçu par M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, du 9 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 659, du 21 août 2001, modifié par un acte de M^e Jean Seckler, du 25 septembre 2001, publié au Mémorial C numéro 282, du 20 février 2002 et encore modifié par un acte de M^e Jean Seckler, du 3 septembre 2004, publié au Mémorial C numéro 1194, du 23 novembre 2004, modifié par un acte de M^e Jean Seckler, du 24 juillet 2006, publié au Mémorial C numéro 2284, du 7 décembre 2006, modifié par un acte de M^e Jean Seckler en date du 28 juillet 2006, publié au Mémorial C numéro 2310, du 11 décembre 2006, modifié dernièrement par un acte de M^e Jean Seckler, en date du 14 mars 2007 publié au Mémorial C numéro 1318, du 29 juin 2007 (la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Me Marcus Peter, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Antonio Fernandes, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nicolas Ronzel, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés et le nombre des parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que 822.023 parts de Classe A, 520.762 parts de Classe B et 40.000 parts de Classe C sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, représentant plus des trois-quarts du capital social de la Société, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été informés avant l'assemblée.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante et un millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 61.589.725,-) afin de le porter de son montant actuel de trente-quatre millions cinq cent soixante-neuf mille six cent cinquante euros (EUR 34.569.650,-) à quatre-vingt-seize millions cent cinquante-neuf mille trois cent soixante-quinze (EUR 96.159.375,-) par l'émission de deux millions quatre cent soixante-trois mille cinq cent quatre-vingt-neuf mille (2.463.589) nouvelles parts de Classe B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), sans recourir au capital autorisé de la Société;

2. Souscription par FANTUZZI REGGIANE CORPORATION S.A., porteur actuellement de 808.596 parts de Classe A, 520.762 parts de Classe B, 40.000 parts de Classe C, des deux millions quatre cent soixante-trois mille cinq cent quatre-vingt-neuf (2.463.589) nouvelles parts de Classe B d'une valeur totale de soixante et un millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 61.589.725,-) et paiement de la valeur nominale des parts d'un total de Soixante et un millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 61.589.725,-) et d'une prime d'émission d'un montant de dix-sept millions huit cent sept mille quatre-vingt-treize euros (EUR 17.807.093,-) par un apport en nature évalué à soixante-dix-neuf millions trois cent quatre-vingt-seize mille huit cent dix-huit euros (EUR 79.396.818,-); et

3. Modification de l'article 7 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions précédentes.

L'assemblée générale, après délibération, prend unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante et un millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 61.589.725,-) afin de le porter de son montant actuel de trente-quatre millions cinq cent soixante-neuf mille six cent cinquante euros (EUR 34.569.650,-) à quatre-vingt-seize millions cent cinquante-neuf mille trois cent soixante-quinze (EUR 96.159.375,-) par l'émission de deux millions quatre cent soixante-trois mille cinq cent quatre-vingt-neuf (2.463.589) nouvelles parts de Classe B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), sans recourir au capital autorisé de la Société, à FANTUZZI REGGIANE CORPORATION S.A., la présente

assemblée résolvant de renoncer et écarter expressément pour cette augmentation de capital les droits préférentiels de souscription des autres associés de la Société détenteurs de parts de Classe B.

Souscription

FANTUZZI REGGIANE CORPORATION S.A., société anonyme, ayant son siège social 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, enregistré au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.307, représentée par Marcus Peter, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'un mandat donné le 27 décembre 2007, actuellement porteur de 808.596 parts de Classe A, 520.762 parts de Classe B, 40.000 parts de Classe C, déclare souscrire aux deux millions quatre cent soixante-trois mille cinq cent quatre-vingt-neuf (2.463.589) nouvelles parts de Classe B d'une valeur totale de soixante et un millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 61.589.725,-) par le paiement de la valeur nominale des parts d'un total de soixante et un millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 61.589.725,-) et le paiement d'une prime d'émission d'un montant de dix-sept millions huit cent sept mille quatre-vingt-treize euros (EUR 17.807.093,-) par un apport en nature constitué de quatre millions quatre cent soixante-six mille cinq cent dix-sept (4.466.517) actions (les «Actions»), représentant 89,641% du capital social, détenues par FANTUZZI REGGIANE CORPORATION S.A. au capital social de FANTUZZI REGGIANE S.P.A., une société anonyme de droit italien (società per azioni), ayant son siège social Reggio Emilia, via Vasco Agosti n. 27, enregistrée au registre de commerce de Reggio Emilia sous le numéro 12046790155, évalué à soixante-dix-neuf millions trois cent quatre-vingt-seize mille huit cent dix-huit euros (EUR 79.396.818,-).

Preuve de l'existence et de la valeur des Actions est apportée au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément, par la présentation de (i) un bilan de FANTUZZI REGGIANE S.P.A. arrêté au 31 octobre 2007, (ii) un certificat préparé et signé par les gérants de FANTUZZI REGGIANE S.P.A.

Ces documents seront signés ne varietur par les personnes présentes et par le notaire instrumentaire et resteront ensemble avec les présentes minutes, avec lesquelles ils seront enregistrés.

Seconde résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 7.** Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-seize millions cent cinquante-neuf mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 96.159.375,-) comprenant:

- huit cent vingt-deux mille vingt-quatre (822.024) parts de Classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les «Parts de Classe A»); et
- deux millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille trois cent cinquante et une (2.984.351) parts de Classe B ayant une valeur nominal de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les «Parts de Classe B»);
- quarante mille (40.000) parts de Classe C d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) (les «Parts de Classe C»).

En plus du capital émis, une prime d'émission d'un montant total de dix-sept millions huit cent sept mille quatre-vingt-treize euros (EUR 17.807.093,-) a été payée sur les Parts de Classe B.

La prime d'émission est affectée à une réserve spéciale qui, sur décision de l'assemblée générale des associés, peut être distribuée aux associés.»

Coûts

Le montant des dépenses, rémunération et charges, quelle que soit leur nature, nées pour le présent acte est estimé à six mille euros (EUR 6.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, cette dernière est ajournée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Peter, A. Fernandes, N. Ronzel, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008. LAC/2008/836. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008026934/5770/202.

(080026612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Momo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.434.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

MOMO INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2008021996/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01037. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

**EURX Whittington House Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EURX Beta Investment S.à r.l.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.621.

On the twenty-ninth of January, in the year Two Thousand and Eight.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

- EURX HRE INVESTMENT S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- (Twelve Thousand Five Hundred Euro), having its registered office at 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.027 (the «Sole Shareholder»).

The Sole Shareholder is hereby represented by Mr Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- EURX BETA INVESTMENT S.à r.l. is a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- (Twelve Thousand Five Hundred Euro), having its registered office at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.621, incorporated pursuant to a deed drawn up by notary public Maître Jacques Delvaux, residing in Luxembourg, on 9 May 2007, which articles have published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 23 July 2007, number 1529, page 73365 (the «Company»); and

- The articles of association of the Company (the «Articles») have not been amended since the incorporation of the Company.

All this having been declared, the appearing party, holding 500 (Five Hundred) shares («parts sociales») corresponding to 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately proceeded and has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder Resolves to change the name of the Company from EURX BETA INVESTMENT S.à r.l. to EURX WHITTINGTON HOUSE INVESTMENT S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 4, («Name») of the Articles, so that it will henceforth read as follows:

«The Company will have the name EURX WHITTINGTON HOUSE INVESTMENT S.à r.l.»

The foregoing resolutions have been taken separately.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,500.- Euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

After the document having been read and explained to the appearing person, the present deed has been signed by the appearing person together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille huit, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- EURX HRE INVESTMENT S.à r.l, une société à responsabilité limitée, organisée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR (Douze mille cinq cents euros), ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.027 (1« Associé Unique»).

L'Associé Unique est ici représenté par M. Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant qu'il établisse que:

- EURX BETA INVESTMENT S.à r.l. est une société à responsabilité limitée, organisée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros), ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.621, constituée par acte sous seing privé par devant Maître Jacques Delvaux, notaire résidant à Luxembourg, le 9 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 23 juillet 2007, numéro 1529, page 73365 (la «Société»); et

- Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, détenant 500 (Cinq Cents) parts sociales correspondant à 100% du capital social de la Société, représentée comme dit ci-dessus, a immédiatement procédé et pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société de EURX BETA INVESTMENT S.à r.l. en EURX WHITTINGTON HOUSE INVESTMENT S.à r.l.

Deuxième résolution

En vertu de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4 («Dénomination») des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a comme dénomination EURX WHITTINGTON HOUSE INVESTMENT S.à r.l.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.500,- Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la dite partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, LAC/2008/4505. —Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008026981/211/94.

(080027476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Etablissements Bernard - Joseph S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 219-227, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 11.947.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2007

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 27 décembre 2007 que:

Les membres du conseil d'administration:

- Madame Josette Horger

- Monsieur Jean-Claude Schwartz, et

- Madame Caroline Schwartz,

demeurant tous trois professionnellement à L-1471 Luxembourg, 219, route d'Esch,
ont démissionné avec effet au 27 décembre 2007.

- Monsieur Alois Peters, entrepreneur, demeurant à D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4 (Allemagne),

- Monsieur Jörg Peters, maître-maçon, demeurant à D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4 (Allemagne), et

- Monsieur Dan Epps, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
ont été nommés en qualité d'administrateurs, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

En conséquence, le conseil d'administration de la société est dès lors composé de la manière suivante:

- Monsieur Alois Peters, entrepreneur, demeurant à D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4 (Allemagne),

- Monsieur Jörg Peters, maître-maçon, demeurant à D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4 (Allemagne), et

- Monsieur Dan Epps, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Il a été décidé de mettre fin par anticipation au mandat de commissaire aux comptes de

E.C.G. DOMICILIATION SARL, 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (RCS B 97.584) avec effet immédiat.

LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie (RCS Luxembourg B 25.797)

a été nommé en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Le 27 décembre 2007.

Pour avis

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008022384/503/36.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM06871. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Eurofood, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3235 Bettembourg, 71, Montée Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 67.132.

—
Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 novembre 1998, acte publié au Mémorial C no 52 du 29 janvier 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 21 avril 1999, acte publié au Mémorial C no 534 en date du 13 juillet 1999.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EUROFRESH S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008025159/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02869. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

East Tennessee and Georgia Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.126.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 15 janvier 2008 à 14.00 heures au siège social

- L'assemblée, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Ferdinando Cavalli de sa fonction d'administrateur et de président du conseil, ainsi que de la lettre de monsieur Fabrice Rota de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter leur démission avec effet immédiat.

- L'assemblée coopte comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Andrea Castaldo, né le 20 mars 1979 à Pomigliano d'Arco, Italie, et Madame Sylvie Goffin née le 23 mars 1970 à Longwy France, tous deux résidents professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, leur mandat ayant la même échéance que ceux de leur prédécesseur.

- L'assemblée décide après délibération de nommer Monsieur Andrea Castaldo président du conseil d'administration avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

EAST TENNESSEE AND GEORGIA INVESTMENTS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008022389/24/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01309. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

HMD Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 109.703.

—
EXTRAIT

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 17 décembre 2007

Démission d'un administrateur

Madame Laurence Thonon

Nomination d'un nouvel administrateur:

A été nommé administrateur de la société pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011:

- Madame Isabelle Boez

née le 1^{er} avril 1967 à Fournies (F)

demeurant à 16, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Démission du commissaire

SOCIETE D'AUDIT & DE REVISION SARL

Nomination du nouveau commissaire

A été nommé commissaire de la société pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011:

- VERICOM SA

RCS Luxembourg B 51.203

Siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2008026790/1185/31.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04391. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Jet Premium Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 135.887.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Bruno Da Cruz, kinésithérapeute, demeurant à F-92800 Puteaux, 43, rue Roque de Fillol, ici représenté par Madame Yasmine Birgen-Ollinger, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2. Monsieur Karim Ouchikh, commercial, demeurant à F-85210 Saint-Gratien, 29, rue Marcel Lecat, ici représenté par Madame Yasmine Birgen-Ollinger, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu d'une procuration sous seing privé.

3. Madame Valérie Benaim, journaliste, demeurant à F-75016 Paris, 126, boulevard du Suchet, ici représentée par Madame Yasmine Birgen-Ollinger, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les procurations prémentionnées, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Titre I^{er} . Objet - raison - durée

Art. 1^{er}. Entre les propriétaires de parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que celle-ci a été modifiée et complétée dans la suite, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de JET PREMIUM Sàrl.

Art. 3. La Société a pour objet d'effectuer toutes prestations, notamment de services, de conseils, de courtage, d'exploitation, d'affrètement et de location, en relation avec l'aviation d'affaires dans le monde entier. La Société peut en outre effectuer toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement, à son objet ou tout objet similaire.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés prise suivant les conditions requises pour la modification des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

Par décision des associés la société pourra établir au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger des filiales, succursales, branches d'établissement ou agences.

Titre II. Capital social - parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à 12.500,- (douze mille cinq cents) Euros, représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de 1,- (un) Euro chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les cessions pour cause de mort le sont conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi des sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social.

Titre III. Administration

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs.

Art. 11. Les décisions des associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions des associés ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la Société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Année sociale

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes annuels sont arrêtés et le gérant dresse les comptes sociaux.

Art. 15. L'excédent favorable du compte de profits et pertes après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provision, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à libre disposition des associés.

Titre V. Dissolution - liquidation

Art. 16. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le gérant ou par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre VI. Dispositions générales

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition Transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit par:

1. Monsieur Bruno Da Cruz, préqualifié, cinq mille six cent vingt-cinq parts sociales	5.625
2. Monsieur Karim Ouchikh, préqualifié, cinq mille six cent vingt-cinq parts sociales	5.625
3. Madame Valérie Benaim, préqualifiée, mille deux cent cinquante parts sociales	1.250

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en liquide, de sorte que la somme de 12.500.- (douze mille cinq cents) Euros est dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille trois cents Euro.

Décisions des associés

Et à l'instant les associés, représentant la totalité du capital, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée illimitée: Monsieur Bruno Da Cruz et Monsieur Karim Ouchikh, préqualifiés avec pouvoir d'engager valablement la société par leur signature conjointe.

2) Le siège social de la Société est établi à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Birgen-Ollinger, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, Relation: LAC/2008/120. — Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008022568/211/105.

(080021256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Garwin Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.736.

Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 28 décembre 2007

En vertu du contrat de cession de parts daté du 28 décembre 2007, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., a transféré ses parts détenues dans la société HIGHBRIDGE INTERNATIONAL LLC, société à responsabilité limitée des Iles Cayman, dont le siège social est au 27 Hospital Road, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008022390/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01080. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080021084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

**EURX Route d'Arlon Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EURX Investment II S.à r.l.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 124.839.

On the twenty-ninth of January, in the year Two Thousand and Eight.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

- EURX HRE INVESTMENT S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- (Twelve Thousand Five Hundred Euro), having its registered office at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.027 (the «Sole Shareholder»).

The Sole Shareholder is hereby represented by Mr Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- EURX INVESTMENT II S.à r.l. is a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- (Twelve Thousand Five Hundred Euro), having its registered office at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124.839, incorporated pursuant to a deed drawn up by notary public Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on 6 February 2007, which articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 4 May 2007, number 785, page 37664 (the «Company»); and

- The articles of association of the Company (the «Articles») have not been amended since the incorporation of the Company.

All this having been declared, the appearing party, holding 500 (Five Hundred) shares («parts sociales») corresponding to 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately proceeded and has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from EURX INVESTMENT II S.à r.l. to EURX ROUTE D'ARLON INVESTMENT S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 4, («Name») of the Articles, so that it will henceforth read as follows:

«The Company will have the name EURX ROUTE D'ARLON INVESTMENT S.à r.l.»

The foregoing resolutions have been taken separately.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,500.- Euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

After the document having been read and explained to the appearing person, the present deed has been signed by the appearing person together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille huit, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- EURX HRE INVESTMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros), ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.027 («Associé Unique»).

L'Associé Unique est ici représenté par M. Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant qu'il établisse que:

- EURX INVESTMENT II S.à r.l est une société à responsabilité limitée, organisée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros), ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.839, constituée par acte sous seing privé par devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, le 6 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 mai 2007, numéro 785, page 37664 (la «Société»); et

- Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, détenant 500 (Cinq Cents) parts sociales correspondant à 100% du capital social de la Société, représentée comme dit ci-dessus, a immédiatement procédé et pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société de EURX INVESTMENT II S.à r.l. en EURX ROUTE D'ARLON INVESTMENT S.à r.l.

Deuxième résolution

En vertu de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4 («Dénomination») des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a comme dénomination EURX ROUTE D'ARLON INVESTMENT S.à r.l.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.500,- Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la dite partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, LAC/2008/4506. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008026984/211/94.

(080027479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Creabio SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 76.741.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

Agent domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008024788/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02306. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080023946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Converium Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 89.410.

In the year two thousand seven, on the nineteenth of December.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company CONVERIUM FINANCE S.A., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 89.410, incorporated by deed of the undersigned notary on October 7, 2002, published in the Mémorial C number 1669 of November 21, 2002.

The meeting is opened by Mr. Paul Marx, docteur en droit, residing professionally in Luxembourg, being in the chair, who appoints as secretary Mr. Raphaël Rozanski, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. David Sana, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Increase of the Company's subscribed capital by EUR 4,000,000.- in order to raise it from the amount of EUR 31,000.- to EUR 4,031,000.- by the issue of 400,000 new shares with a nominal value of EUR 10.- each having the same rights and obligations as the existing shares.

2) Waiver by the minority shareholder, the private limited company BAC MANAGEMENT S.à r.l., of its preferential subscription right.

3) Subscription of the 400,000 new shares with a nominal value of EUR 10.- each by the majority shareholder, the company CONVERIUM A.G., a Swiss company with registered office at CH-8022 Zürich, Switzerland, General Guisan Quai 26, and full payment of said shares by the latter by contribution in cash of EUR 4,000,000.-.

4) Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

«The corporate capital is set at four million and thirty-one thousand Euro (EUR 4,031,000.-) divided into four hundred three thousand and one hundred (403,100) shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each.»

II The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed ne varietur by the shareholders, the

proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter unanimously has taken the following resolutions:

First resolution

The share capital is increased by the amount of four million Euro (EUR 4,000,000.-), in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to four million and thirty-one thousand Euro (EUR 4,031,000.-) by the issue of four hundred thousand (400,000) new shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The minority shareholder, the private limited company BAC MANAGEMENT S. à r. l., having waived its preferential subscription right, the four hundred thousand (400,000) new shares have been subscribed and fully paid in to the extent of four million Euro (EUR 4,000,000.-) by contribution in cash by the majority shareholder, the company CONVERIUM A.G., a Swiss company with registered office at CH-8022 Zürich, Switzerland, General Guisan Quai 26.

The contribution in cash of the amount of four million Euro (EUR 4,000,000.-) has been proved to the undersigned notary by a bank certificate.

This amount is now at the free disposal of the company CONVERIUM FINANCE S.A..

Both shareholders are represented by Mr. Paul Marx, pre-named, by virtue of two proxies given under private seal.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital the first paragraph of article five of the articles of association is amended as follows:

« **Art. 5.** The corporate capital is set at four million and thirty-one thousand Euro (EUR 4,031,000.-) divided into four hundred three thousand and one hundred (403,100) shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each.»

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated at about forty-three thousand eight hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and German states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same attorney and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, they have signed together with us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendsieben, den neunzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelt sich die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft CONVERIUM FINANCE S.A., mit Sitz in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburgs unter der Sektion B Nummer 89410, welche gemäss Urkunde, aufgenommen am 7. Oktober 2002 durch den unterzeichneten Notar und veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1669 vom 21. November 2002, gegründet wurde.

Die Sitzung wird unter dem Vorsitz von Herrn Paul Marx, docteur en droit, beruflich wohnhaft in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende bestimmt Herrn Raphaël Rozanski, maître en droit, beruflich wohnhaft in Luxemburg, zum Sekretär.

Die Generalversammlung erwählt Herrn David Sana, maître en droit, beruflich wohnhaft in Luxemburg, zum Stimmzähler.

Nachdem das Büro so zusammengesetzt ist, erklärt der Vorsitzende und bittet den Notar zu beurkunden:

1) Dass diese ausserordentliche Generalversammlung folgende Tagesordnung hat:

Tagesordnung:

1) Aufstockung des Kapitals der Gesellschaft um EUR 4.000.000,-, um es von seinem jetzigen Betrag von EUR 31.000,- auf EUR 4.031.000,- zu erhöhen durch die Ausgabe von 400.000 neuen Aktien mit einem Nennwert von je EUR 10,-, welche dieselben Rechte und Pflichten wie die bestehenden Aktien besitzen.

2) Verzicht des Minderheitsaktionärs, der Gesellschaft mit beschränkter Haftung BAC MANAGEMENT S.à r.l, auf ihr Vorzugszeichnungsrecht.

3) Zeichnung der 400.000 neuen Aktien mit einem Nennwert von je EUR 10,- durch den Mehrheitsaktionär, die Gesellschaft CONVERIUM A.G., eine Schweizer Gesellschaft mit Sitz in CH-8022 Zürich, Schweiz, General Guisan Quai 26, und vollständige Einzahlung dieser Aktien mittels Bareinlage in Höhe von EUR 4.000.000,-.

4) Entsprechende Abänderung des ersten Absatzes des fünften Artikels der Satzung, welcher künftig folgenden Wortlaut haben wird:

«Das Gesellschaftskapital beträgt vier Millionen einunddreissigtausend Euro (EUR 4.031.000,-), aufgeteilt in vierhundertdreitausendeinhundert (403.100) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10,-).»

5) Verschiedenes.

II Dass die in dieser Generalversammlung anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre sowie die Zahl der in ihrem Besitz befindlichen Aktien in eine Anwesenheitsliste eingetragen wurden, welche von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, den Mitgliedern des Büros und dem unerzeichneten Notar geprüft und ne varietur unterzeichnet wurde.

Die erwähnte Anwesenheitsliste wird in der Kanzlei des Notars aufbewahrt werden.

Die Vollmachten bleiben nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten, die Mitglieder des Büros und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

III) Dass in dieser Generalversammlung das gesamte Kapital anwesend oder vertreten ist, so dass sie ordnungsgemäss zusammengesetzt ist und rechtsgültig über die Tagesordnungspunkte befinden darf.

Nach Bestätigung des Vorangehenden schneidet die Generalversammlung die Tagesordnung an und fasst nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Kapital um vier Millionen Euro (EUR 4.000.000,-) aufzustocken, um es von seinem jetzigen Betrag von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) auf vier Millionen einunddreissigtausend Euro (EUR 4.031.000,-) zu erhöhen durch die Ausgabe von vierhunderttausend (400.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10,-), welche dieselben Rechte und Pflichten wie die bestehenden Aktien besitzen.

Zeichnung - Einzahlung

Nachdem der Minderheitsaktionär, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung BAC MANAGEMENT S.à r.l, auf ihr Vorzugszeichnungsrecht verzichtet hat, wurden die vierhunderttausend (400.000) neuen Aktien durch den Mehrheitsaktionär, die Gesellschaft CONVERIUM A.G., eine Schweizer Gesellschaft mit Sitz in CH-8022 Zürich, Schweiz, General Guisan Quai 26, gezeichnet und vollständig eingezahlt mittels Bareinlage in Höhe von vier Millionen Euro (EUR 4.000.000,-).

Die Bareinlage in Höhe von vier Millionen Euro (EUR 4.000.000,-) ist dem unterzeichneten Notar durch ein Bankzertifikat nachgewiesen worden. Dieser Betrag steht der Gesellschaft CONVERIUM FINANCE S.A. ab sofort zur freien Verfügung.

Beide Aktionäre werden von Herrn Paul Marx, vorbenannt, auf Grund von zwei privatschriftlichen Vollmachten vertreten.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss, beschliesst die Generalversammlung den ersten Absatz von Artikel fünf der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 5. (erster Absatz).** Das Gesellschaftskapital beträgt vier Millionen einunddreissigtausend Euro (EUR 4.031.000,-), aufgeteilt in vierhundertdreitausendeinhundert (403.100) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10,-).»

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt dreiundvierzigtausendachthundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Sitzung aufgehoben.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische und die deutsche Sprache beherrscht, erklärt hiermit, dass auf Antrag des Bevollmächtigten die gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache verfasst worden ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Antrag desselben Bevollmächtigten und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienenen Parteien, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde zusammen mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. Marx, R. Rozanski, D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2007. Relation GRE/2007/5992. — Reçu 40.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 février 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008027373/231/148.

(080027108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Creabio SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 76.741.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008024789/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02309. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080023945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Tael S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.533.

In the year two thousand and eight, on the twenty-third of January.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

RESOLUTION III HOLDINGS S.à r.l., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, here represented by Mrs Valérie Ingelbrecht, with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the current sole partner of TAEI S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, incorporated by a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on December 1st, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 143 of February 8, 2007;
- That the sole partner has taken the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the subscribed capital by one million six hundred thousand euro (1,600,000.- EUR) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) to one million six hundred and twelve thousand five hundred euro (1,612,500.- EUR) by the issuing of twelve thousand eight hundred (12,800) new shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, the sole partner, prenamed, represented as there above mentioned, declares to subscribe to twelve thousand eight hundred (12,800) new shares and to pay up them in cash so that the amount of one million six hundred thousand euro (1,600,000.- EUR) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The sole partner decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The capital is set at one million six hundred and twelve thousand five hundred euro (1,612,500.- EUR) represented by twelve thousand nine hundred (12,900) shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 10,700.- (ten thousand seven hundred euro).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

RESOLUTION III HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, ici représentée par Madame Valérie Ingelbrecht, demeurant professionnellement à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul et unique associé actuel de la société TAEL S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 1^{er} décembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 143 du 8 février 2007;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de un million six cent mille euros (1.600.000,- EUR) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à un million six cent douze mille cinq cents euros (1.612.500,- EUR) par l'émission de douze mille huit cents (12.800) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Ensuite, l'associé unique, prénommé, représenté comme indiqué ci-avant, déclare souscrire les douze mille huit cents (12.800) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement en espèces de sorte que la somme de un million six cent mille euros (1.600.000,- EUR) se trouve à la disposition de la société, preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million six cent douze mille cinq cents euros (1.612.500,- EUR) représenté par douze mille neuf cents (12.900) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 10.700,- (dix mille sept cent euros).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Ingelbrecht, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, Relation: LAC/2008/3432. — Reçu 8.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008027788/242/94.

(080027825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Creabio SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 76.741.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008024790/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02312. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080023944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Budde Trockenbau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 136.060.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend acht, den achtundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Sind erschienen:

- 1.- Herr Horst-Günter Budde, Trockenbauer, wohnhaft in D-54343 Föhren, Bekonder Str. 15, und seine Ehegattin
- 2.- Frau Marion Margaretha Budde, geborene Schneider, Krankenschwester, wohnhaft in-54343 Föhren, Bekonder Str. 15.

Welche Komparenten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung BUDDE TROCKENBAU S.à r.l.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wecker.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist der Trockenbau, der Trockenausbau, der Brandschutz, der Handel mit Baustoffen sowie der Verkauf und die Montage von Trockenbauelementen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünf hundert euro (€ 12.500,-), aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je ein hundert fünf und zwanzig euro (€ 125,-), welche wie folgt übernommen werden:

1.- Herr Horst-Günter Budde, Trockenbauer, wohnhaft in D-54343 Föhren, Bekonder Str. 15, einundfünfzig Anteile	51
2.- Frau Marion Margaretha Budde, Krankenschwester, wohnhaft in-54343 Föhren, Bekonder Str. 15, neunundvierzig Anteile	49
Total: ein hundert Anteile	100

Alle Anteile wurden voll und in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölf tausend fünf hundert euro (€ 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Art. 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünf und zwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist. Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatäre gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2008.

30759

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr neun hundert Euro (€ 900,-).

Erklärung

Die Komparenten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:
Herr Horst-Günter Budde, Trockenbauer, wohnhaft in D-54343 Föhren, Bekonder Str. 15.,
- b) Zum administrativen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:
Frau Susanne Budde, Bürokauffrau, wohnhaft in D-54338 Schweich, Richtstrasse 48B.
- c) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die gemeinsamen Unterschriften der beiden Geschäftsführer rechtsgültig vertreten und verpflichtet.
- c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

Erklärung

Die Gesellschafter erklären, dass es sich um eine Familiengesellschaft handelt gemäss dem Gesetz vom 29. Dezember 1971.

Worüber Urkunde Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H.-G. Budde, M. Budde, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 29 janvier 2008. Relation: ECH/2008/105. — Reçu 31,25 euros.

Le Receveur ff. (signé): D. Speller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehr erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 31. Januar 2008

H. Beck.

Référence de publication: 2008024739/201/109.

(080024125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Creabio SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 76.741.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008024792/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02319. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080023943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Landericus Property Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 135.165.

EXTRAIT

Conformément à un contrat de cession de parts sociales en date du 16 janvier 2008, les 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de la Société ont été transférées par PARFISO S.A., une société anonyme constituée

et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 125.133, à LANDERICUS HOLDING LIMITED S.à r.l. société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 135164.

Depuis le 16 janvier 2008, les 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de LANDERICUS PROPERTY ALPHA S.à r.l. représentant 100% du capital social de cette société sont détenues par LANDERICUS HOLDING LIMITED S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2008026417/7491/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04122. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Creabio SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 76.741.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008024793/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02321. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080023942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Provincial Capital Securities S.A., société anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 30.889.

AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 8. Juli 2005 hervor dass:

- Das Mandat des Rechnungskommissars SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES wird aufgehoben und durch ein Mandat der FIDU-CONCEPT Sàrl mit Sitz in 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, eingeschrieben unter der Nummer B 38.136 beim Handelregister in Luxembourg, ersetzt. Das Mandat des Rechnungskommissars FIDU-CONCEPT Sàrl dauert bis zur jährlichen Hauptversammlung im Jahr 2011.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Référence de publication: 2008025079/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08729. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Tribune Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 90.706.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui a eu lieu le 15 janvier 2008 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé d'accepter la démission du commissaire aux comptes:
- DELOITTE S.A., ayant son siège social 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

- l'assemblée a décidé de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes
- THEMIS AUDIT LIMITED, ayant son siège social Abbott Building, Road Town, P.O. Box 3186, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Son mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

Pour TRIBUNE CAPITAL PARTNERS S.A.

V. Strappa

Mandataire

Référence de publication: 2008026811/1005/23.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04757. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Elektrotechnik Thommes G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6437 Echternach, 14, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 82.266.

Im Jahre zweitausendacht, den neunundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Ist erschienen:

Herr Erwin Thommes, Elektromeister, wohnhaft in D-54673 Neuerburg, Tränkstrasse 27.

Welcher Komparent dem amtierenden Notar Nachfolgendes auseinandersetzt:

Daß er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ELEKTROTECHNIK THOMMES G.m.b.H. mit Sitz in L-6240 Graulinger, 12, route d'Echternache sind und somit das gesamte Kapital vertreten.

Daß die Gesellschaft gegründet wurde auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar mit dem damaligen Amtssitz in Echternach am 23. Mai 2001, veröffentlicht im Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 1136 vom 10. Dezember 2001,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter Sektion B, Nummer 82.266.

Alsdann ersucht der Komparent den amtierenden Notar die nachfolgenden Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Einzigter Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst den Gesellschaftssitz nach L-6437 Echternach, 14, rue Ermesinde zu verlegen und somit dem ersten Absatz von Artikel 4 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 4. (Absatz 1).** Der Gesellschaftssitz befindet sich in der Gemeinde Echternach.»

Kosten und Honorare

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf 700,- €.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. Thommes, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008. Relation: LAC/2008/4571. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den.13. Februar 2008.

P. Decker.

Référence de publication: 2008025149/206/36.

(080024656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

A.C.S. S.A., Assurances Consultances Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Helmsange, 16, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 62.235.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 4 décembre 2007

Monsieur André Lamberty, né le 13 juillet 1950 demeurant à 70M, Champ des Alouettes, B-Fraiture, est nommé administrateur-délégué avec effet au 4 décembre 2007.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle en 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Helmsange, le 4 décembre 2007.

A. Lamberty / A. Lamberty / J.-C. Brankart

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2008026278/3220/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08247. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Mercurion Asia Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.708.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 1^{er} octobre 2007 a renouvelé les mandats d'administrateurs de Messieurs

Dr Daniel F Kohler

Board member and CEO

FREY GROUP HOLDING AG

Othmarstrasse 8, CH-8008 Zürich

Dr Manfred Adami, Chairman

49, Argyll Road, London W8 7AD

Peter Bloesch

Etzbergstrasse 53, CH 8405 Winterthur

et de Mesdames

Béatrice Philippe

Chairman PIM GESTION FRANCE

14, rue Cambaceres, F-75008 Paris

Margaret Chin Wolf, Principal

NEXUS ASIA INVESTMENT MANAGEMENT PTE LTD

50 Raffles Place, 048623 Singapoure

pour une période se terminant à l'assemblée générale ordinaire de 2008.

Elle a également renouvelé le mandat du Réviseur d'Entreprises, KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg pour la même période d'un an.

Pour MERCURION ASIA FUND SICAV

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008027275/1126/32.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02551. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

MobiGolf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 44.049.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 décembre 2007

Maîtres René Faltz et Thomas Felgen, tous deux administrateurs, ont informé l'Assemblée de leur nouvelle adresse professionnelle, au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

L'Assemblée a réélu Messieurs Lennart Stenke, René Faltz et Thomas Felgen, au poste d'administrateur de la société. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Monsieur Lennart Stenke fut réélu au poste d'administrateur-délégué. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

SERVER GROUP EUROPE S.A. fut réélu au poste de commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008025558/263/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01715. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Peinture et Décors Jean Gillen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6447 Echternach, 2-4, rue Hoovelek.
R.C.S. Luxembourg B 107.300.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Jean Gillen, maître-peintre, né le 19 juin 1944 à Echternach, demeurant à L-6212 Consdorf, 28, rue Hicht
Lequel comparant a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. PEINTURE ET DECORS JEAN GILLEN S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-6447 Echternach, 2-4, rue Hoveleck, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 107.300

II. que la société a été constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg du 5 avril 2005, publié au Mémorial C numéro 812 du 19 août 2005

III. Le capital social émis de la Société est actuellement de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,-EUR) chacune

IV. L'Associé unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

V. L'Associé unique déclare être propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société avec effet rétroactif au 31 décembre 2007, date à laquelle l'activité commerciale a définitivement cessée;

VI. L'Associé unique déclare que l'ensemble des dettes de la Société a été réglée et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VII. Décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour;

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège de la société savoir L-6212 Consdorf, 28, rue Hicht.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant préqualifié a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Gillen, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008. Relation: LAC/2008/4144. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 13 février 2008.

P. Decker.

Référence de publication: 2008025601/206/38.

(080025899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Gaming International Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.866.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GAMING INTERNATIONAL GROUP S.à.r.l.

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Gérant

M. Bogers

Administrateur délégué

Référence de publication: 2008027019/1084/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04366. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Tau Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.532.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008025841/6566/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03071. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Americourt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 54.119.

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AMERICOURT S.A., avec siège social à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 5 mars 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 261 du 30 mai 1996, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 80 du 25 janvier 2000, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 710 du 1^{er} septembre 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 54.119.

L'assemblée est présidée par Madame Maria Lobsiger, dirigeante de sociétés, demeurant à E-08014 Barcelone, 131, calle Vallespir,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Houbert, juriste, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Meunier, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Approbation de la décision du conseil d'administration en date du 7 décembre 2007, pour augmenter le capital social à concurrence de deux millions cinq cent cinquante mille euros (EUR 2.550.000,00) pour le porter de son montant actuel de quatre cent trente mille euros (EUR 430.000,00) à deux millions neuf cent quatre-vingt mille euros (EUR 2.980.000,00), par la création et l'émission de cent deux mille (102.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, à libérer par conversion en capital d'un compte courant d'actionnaire.

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article trois des statuts.

3. Nomination de Madame Maria Lobsiger en qualité d'administrateur.

4. Autorisation de nommer Madame Maria Lobsiger en qualité d'administrateur-délégué.

5. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide, sur base du procès-verbal du conseil d'administration de la société tenu en date du 7 décembre 2007, d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions cinq cent cinquante mille euros (EUR 2.550.000,00), pour le porter de son montant actuel de quatre cent trente mille euros (EUR 430.000,00) à deux millions neuf cent quatre-vingt mille euros (EUR 2.980.000,00), par la création et l'émission de cent deux mille (102.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée Monsieur Alberto Lobsiger, dirigeant de sociétés, demeurant à Ordino-Andorre, 67C, La Pleta d'Ordino, l'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Intervention - Souscription - Libération

Est alors intervenu:

Monsieur Alberto Lobsiger, prénommé,

représenté par Madame Maria Lobsiger, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 14 décembre 2007,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

lequel intervenant, représenté comme indiqué ci-avant, déclare souscrire les cent deux mille (102.000) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

L'augmentation de capital a été entièrement libérée par conversion en capital d'un compte courant d'actionnaire, à concurrence de deux millions cinq cent cinquante mille euros (EUR 2.550.000,00).

La réalité de cet apport a été prouvée au notaire instrumentaire par la production d'un rapport de vérification daté du 20 décembre 2007, dressé par un réviseur indépendant, à savoir L'ALLIANCE REVISION S.A R.L., ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 46.498, et dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ce rapport de vérification, paraphé ne varietur, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Deuxième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à deux millions neuf cent quatre-vingt mille euros (EUR 2.980.000,00), divisé en cent dix-neuf mille deux cents (119.200) actions de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le nombre des administrateurs de la société de trois à quatre, et de nommer comme nouvel administrateur Madame Maria Lobsiger, dirigeante de sociétés, née à Barcelone (Espagne), le 22 septembre 1963, demeurant à E-08014 Barcelone, 131, calle Vallespir.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an deux mille onze.

Quatrième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer en qualité d'administrateur-délégué, Madame Maria Lobsiger, prénommée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de vingt-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 28.750,00)

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: M. Lobsiger, P. Houbert, P. Meunier, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008. LAC/2008/185. — Reçu 25.500 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2008.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2008027365/227/96.

(080027039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Kaslion S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 119.161.

Die Bilanz am 31. Dezember 2006 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008025870/7441/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10645. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Dojolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 5, An der Gaass.

R.C.S. Luxembourg B 111.447.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008026323/8672/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN04981. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Guymon Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 12.613.

La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée administrateur en date du 1^{er} août 2005, a désigné Madame Corinne Bitterlich, née le 2 juillet 1969 à Quierschied (Allemagne), Conseiller Juridique, demeurant professionnellement, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 1^{er} août 2002, a désigné Monsieur Pierre Mestdagh, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek (Belgique), employé privé, demeurant au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée administrateur en date du 1^{er} août 2005, a désigné Monsieur Alain Renard, né le 18 juillet 1963 à Liège (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

GUYMON HOLDING S.A.

FINDI S. à r. l. / MADAS S. à r. l.

Administrateur / Administrateur

C. Bitterlich / A. Renard

Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2008027440/795/30.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04149. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080026957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Power Drink International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 56.305.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 19 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008026324/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 4 février 2008, réf. DSO-CN00016. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080026662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

ING International Currency Management Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.811.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 16 janvier 2008 à Luxembourg

Conseil d'Administration:

Démission de Monsieur Jean Sonnevile en date du 1^{er} juin 2007.

Ratification de la cooptation en tant qu'administrateur de Monsieur Christian Bellin en date du 1^{er} septembre 2007, au 24, avenue Marnix, B-1000 Bruxelles, Belgique.

Nomination de Monsieur Christian Bellin, 24, avenue Marnix, B-1000 Bruxelles, Belgique.

Nomination de Monsieur Christiaan de Haan, 24, avenue Marnix, B-1000 Bruxelles, Belgique en date du 16 janvier 2008.

Reconduction du mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Alexandre Deveen, 24, avenue Marnix, B-1000 Bruxelles, Belgique.

- Monsieur Philippe Gusbin, 1, rue Jean Piret, L-1470 Luxembourg.

- Monsieur Marc Van de Walle, 48, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes clos en 2012.

Réviseur d'Entreprises:

Reconduction du mandat de la société ERNST & YOUNG, 7, parc d'activité Syrdall à L-5365 Munsbach pour une période d'un an.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Par délégation

ING INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008027463/5911/30.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02355. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080027021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Power Drink International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 56.305.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 19 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008026325/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 4 février 2008, réf. DSO-CN00015. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080026663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Orientale Bazar Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6691 Moersdorf, 6, Um Kiesel.

R.C.S. Luxembourg B 101.647.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008026329/1933/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN02968. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080026486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

R.P.B. River Push Booting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 109.815.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signatures

Référence de publication: 2008027021/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN04852. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080027411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.
